



Relations Publiques

N°Tél : 01 69 49 76 15

N/réf : NDA/SB/CD

DECISION N° 98/146

OBJET : Convention de prestations de service relative à l'accompagnement musical de la retraite aux flambeaux, le 13 juillet, conclue avec l'Association MUSIC ESSOR

Le Député-Maire de la Commune d'Yerres,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2122-22,

Vu la délibération du conseil municipal de la commune d'Yerres en date du 25 juin 1995 portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courante visées à l'article L 122-20 du code des communes,

Considérant que la commune organise dans le cadre de la Fête du lundi 13 juillet, une retraite aux flambeaux escortée par une fanfare,

CONSIDERANT qu'à cet effet, elle sollicite le concours de l'Association dénommée "MUSIC ESSOR" sise 1, rue Georges Bizet- 78000 VERSAILLES

DECIDE

DE signer avec ladite Association une convention précisant les obligations des parties et les modalités de cette prestation relative à cette animation, pour un montant de 5 000 Frs TTC,

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la commune, exercice 1998, fonction 2, sous-fonction 21, nature 6188.

Fait à Yerres, le 7 juillet 1998

Le Député-Maire

Nicolas DUPONT-AIGNAN

